

# Baccalauréat technologique, séries STD2A, STI2D et STL

## Académie de Lille

---

### 1. Rappel du texte réglementaire

**Note de service n° 2011-176 du 4-10-2011 définissant l'épreuve anticipée d'histoire-géographie à compter de la session 2013 de l'examen.**

#### **Rappel du règlement d'examen**

Épreuve orale

Coefficient : 2

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur le programme d'histoire-géographie-éducation civique fixé par l'arrêté du 8 février 2011 publié au B. O. spécial n° 3 du 17 mars 2011.

#### **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des connaissances, des notions, des capacités et méthodes indiquées dans le programme d'enseignement.

Les sujets sont élaborés afin de permettre les évaluations susmentionnées. Ils tiennent compte de la durée de préparation.

#### **Élaboration des sujets et déroulement de l'épreuve**

Les cinq « sujets d'étude » étudiés en classe durant l'année scolaire figurent sur une liste qui est mise à la disposition de l'examineur avant l'épreuve, de sorte que l'examineur dispose d'un temps suffisant pour préparer l'épreuve. Cette liste est signée par le professeur et par le chef d'établissement et porte le cachet du lycée. Elle fournit – à titre strictement indicatif – la liste des principaux documents étudiés durant le traitement de chacun des cinq sujets d'étude.

La première partie de l'épreuve porte sur une « question obligatoire » et la seconde partie sur un « sujet d'étude » parmi ceux indiqués sur la liste mise à disposition de l'examineur.

La « question obligatoire » et le « sujet d'étude » qui sont retenus par l'examineur appartiennent obligatoirement à deux thèmes différents du programme.

Durant la première partie de l'épreuve, le candidat répond à une série de trois questions à réponse courte, se référant toutes à la même question obligatoire du programme.

Durant la seconde partie de l'épreuve, le candidat analyse un document fourni par l'examineur et se référant à l'un des sujets d'étude indiqués sur la liste fournie. Il est guidé par une consigne écrite l'invitant à dégager l'intérêt du document pour la compréhension et la connaissance d'une dimension majeure du sujet d'étude.

Le sujet remis au candidat au début de son temps de préparation comporte à la fois les trois questions, le document et la consigne susmentionnés.

Pendant l'épreuve, le candidat peut apporter et utiliser les notes qu'il a rédigées pendant son temps de préparation.

#### **Notation**

L'épreuve est notée sur 20. Chacune des deux parties est notée sur 10 points.

### **Cas des candidats individuels ou des candidats issus des établissements privés hors contrat d'association avec l'État**

Ces candidats présentent la même épreuve que les candidats sous statut scolaire. Ils apportent, en double exemplaire, leur propre liste de sujets d'étude qui doit être conforme au programme d'enseignement. Cette liste ne comporte ni signature, ni cachet d'un établissement.

### **Cas des candidats déficients visuels**

S'ils le souhaitent, pour la seconde partie de l'épreuve, en lieu et place de l'analyse d'un document, ces candidats sont évalués sur leur aptitude à réagir spontanément au cours d'un entretien libre portant sur l'un des cinq sujets d'étude indiqués sur la liste fournie à l'examineur.

## **2. Recommandations pour le déroulement des épreuves dans l'académie de Lille**

### **A) Rédaction des listes**

La rédaction des listes est impérative et participe du processus d'évaluation des élèves. En cas d'absence de liste d'un candidat (type candidat libre au CNED) ou d'une classe entière, veuillez en référer au chef de centre.

Ces listes sont constituées par l'enseignant responsable de la classe et signées par le Chef d'établissement. Elles doivent être envoyées **au DEC**. Le candidat doit également en avoir une copie sous enveloppe cachetée avec lui le jour de l'épreuve.

La liste informe clairement sur les cinq sujets d'étude choisis (en reprenant l'intitulé du programme et en indiquant le volume horaire approximatif consacré) et les principaux documents utilisés. L'objectif est de permettre à l'examineur de cerner quel type de corpus documentaire a été utilisé en cours pour le guider dans son choix de documents. L'examineur n'est absolument pas tenu de choisir l'un des documents de la liste, mais doit veiller à ne pas déstabiliser le candidat par le choix d'un document pour lequel ce dernier serait incapable de le resituer dans son contexte ou d'en appréhender la nature ou l'auteur. (Liste type en annexe 1)

### **B) Préparation des sujets et modalités de l'examen**

**Plusieurs aspects méritent d'être soulignés :**

- Il faut veiller à ce que le sujet aborde deux thèmes différents et que la complémentarité entre deux des trois dimensions (géographique, historique ou civique) des programmes apparaisse clairement.
- Il n'y a pas de « choix » possible des sujets par le candidat.
- L'épreuve comprend deux parties. La première porte sur la question obligatoire (3 questions à réponses courtes) et la seconde sur un document en relation avec le sujet d'étude.
- En fin d'épreuve, il convient de bien vérifier que la fiche d'évaluation comprenne effectivement la mention complète du sujet (les 3 questions à réponses courtes et l'intitulé du document)

### **C) Évaluation**

La notation ne doit pas être globale. Il faut respecter les 10 points par partie, même si le candidat reste libre de l'utilisation de son temps. Une fiche d'évaluation est à compléter pour chaque candidat (annexes 2a, 2b et 2c).

Il est préférable de laisser le candidat répondre aux trois questions de la première partie puis à la consigne de la seconde partie avant de débiter l'entretien. Il est alors possible de revenir sur la première partie pour préciser un aspect ou relancer le candidat qui aurait négligé une question.

La durée de préparation est impérativement de 20 minutes. La durée de présentation est de 20 minutes. Si un candidat souhaite terminer son oral avant les 20 minutes réglementaires, il faut lui faire indiquer et signer la mention manuscrite suivante sur la fiche d'évaluation (dans la rubrique « remarques éventuelles ») : « Je souhaite mettre un terme à mon oral d'histoire-géographie à ... h » (ne pas oublier d'indiquer l'heure). Il faut donc veiller à ce que l'heure de début de préparation et celle de début de présentation apparaissent clairement sur la fiche d'évaluation du candidat.

Annexe 1 : liste de documents

Annexe 2a : fiche d'évaluation STI2D

Annexe 2b : fiche d'évaluation STL

Annexe 2c : fiche évaluation STD2A

Annexe 2d : fiche évaluation commune (STI2D, STL, ST2DA)